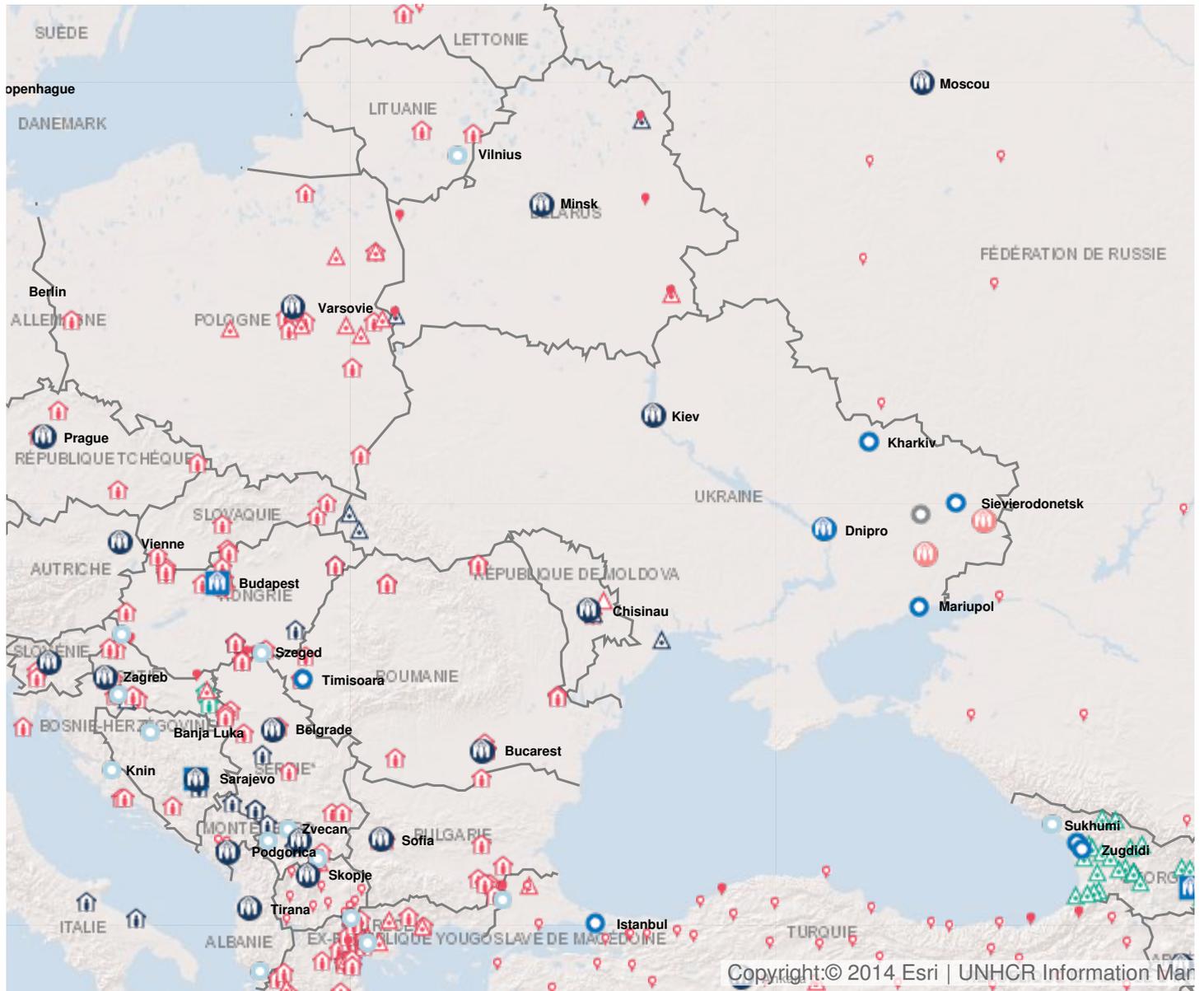


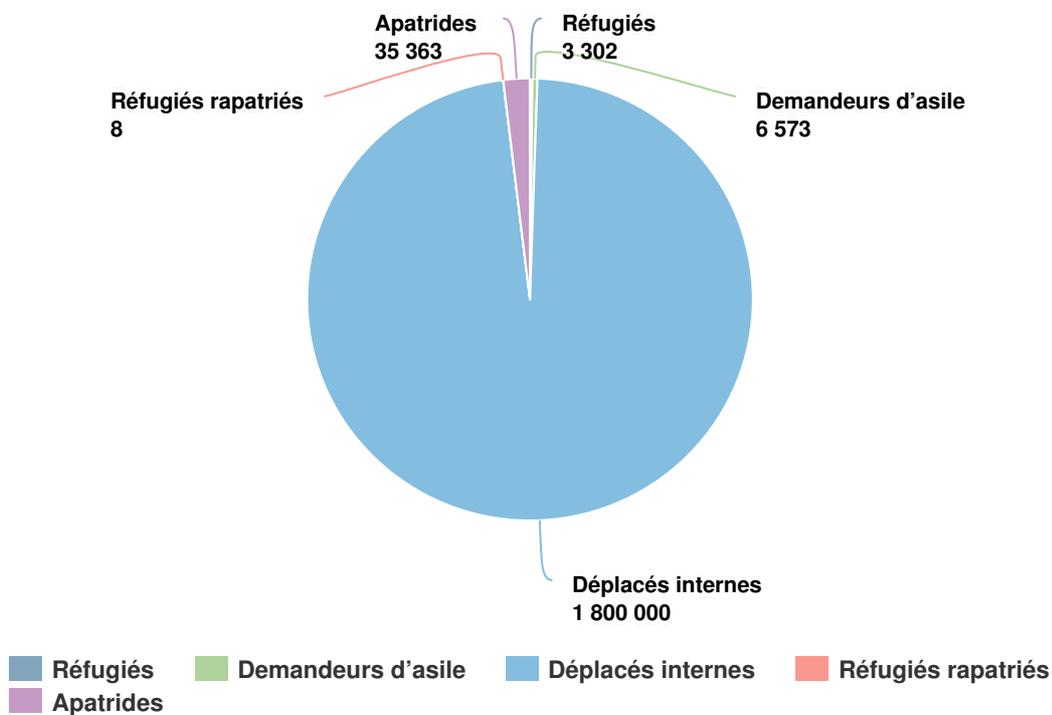
## Opération: Ukraine



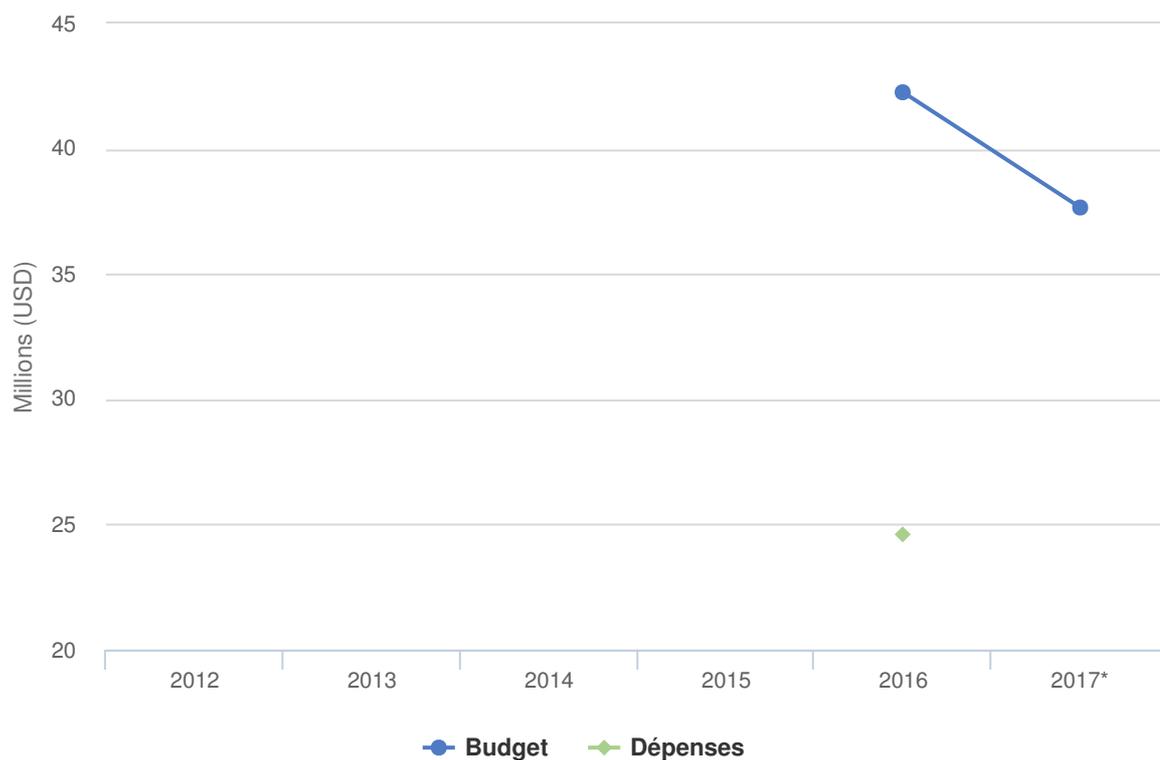
# Personnes relevant de la compétence du HCR

2016

1,845,246



## Budgets et Dépenses - Ukraine



## Contexte opérationnel en 2016

De fréquentes violations du cessez-le-feu dans l'est de l'Ukraine en 2016 ont provoqué des pertes en vies humaines de même que des dommages aux infrastructures et aux biens le long de la ligne de contact. L'insécurité croissante a aussi contrarié l'accès humanitaire, en particulier dans les zones non contrôlées par le Gouvernement. En dépit du danger, près de 800 000 personnes vivent dans un rayon de 20 kilomètres des deux côtés de la ligne de contact. On a assisté à quelques retours dans ces zones, principalement de personnes qui ne disposaient pas de ressources suffisantes pour continuer à vivre ailleurs en Ukraine.

Dans le cadre de la réponse interinstitutionnelle et conformément au plan de réponse humanitaire 2016, le HCR a centré son action sur trois principaux objectifs : i) plaider pour les besoins de protection des personnes touchées par le conflit et y répondre, dans le respect des normes internationales ; ii) assurer une aide d'urgence et un accès non discriminatoire à des services essentiels de qualité pour la population dans le besoin, et iii) améliorer la résilience des personnes touchées par le conflit, prévenir une dégradation ultérieure de la situation humanitaire et promouvoir la reprise et la cohésion sociale.

Le HCR a dirigé le groupe sectoriel de la protection et a codirigé celui des abris/articles non alimentaires. La réponse du groupe sectoriel de la protection comprenait les activités suivantes : i) répondre aux besoins de protection des déplacés internes et des personnes touchées par le conflit ; ii) dans les centres communautaires, recueillir, analyser et communiquer les informations critiques relatives aux personnes dans le besoin, et identifier les personnes vulnérables pour une assistance ciblée ; et iii) exhorter les acteurs nationaux, les garants des droits et les acteurs internationaux à respecter et promouvoir les normes et à garantir que les auteurs de violations des droits en répondent.

Le groupe sectoriel des abris/articles non alimentaires s'est centré sur le renforcement de la coordination, le traitement des besoins les plus immédiats en abris et articles non alimentaires des personnes les plus vulnérables ; la définition de normes minimales pour la réponse humanitaire et le pilotage de solutions à long terme en matière d'abris.

Les priorités du plaidoyer du HCR ont concerné les questions relatives à la liberté de circulation le long de la ligne de contact; les besoins humanitaires, notamment la protection des personnes vivant le long de la ligne de contact et dans les zones non contrôlées par le Gouvernement, ainsi que la loi sur les déplacés internes, qui a été améliorée par plusieurs amendements.

## Tendances démographiques en 2016

- Le Gouvernement a enregistré plus de 1,6 million de déplacés internes. Les Nations Unies et les partenaires de la réponse humanitaire utilisent un chiffre entre 0,8 et 1 million de déplacés internes pour la planification. Dans les zones non contrôlées par le Gouvernement, on estime qu'en 2016, 200 000 personnes sont rentrées chez elles depuis l'Ukraine ou l'étranger.
- Plus de 1,2 million d'Ukrainiens ont cherché asile ou d'autres formes de séjour légal dans les pays voisins depuis le début de la crise.
- Fin 2016, l'Ukraine accueillait 3 302 réfugiés et 2 824 demandeurs d'asile. La majorité d'entre eux étaient originaires d'Afghanistan et de Syrie, même si près de 70 autres pays d'origine étaient aussi représentés.
- On estime que plus de 35 000 personnes étaient apatrides.

## Réalisations

### Chiffres clés :

- **64 300** ménages déplacés internes (139 100 personnes) ont reçu des articles de secours et/ou de préparation à l'hiver
- **49 500** déplacés internes et 3 900 réfugiés et demandeurs d'asile ont bénéficié d'une aide juridique
- **8 700** ménages déplacés internes ont reçu une aide au logement pour réparer leur maison
- **5 100** déplacés internes et 426 demandeurs d'asile ont obtenu une aide en espèces

- **20** réfugiés ont vu leur naturalisation facilitée, tandis que 23 personnes de nationalité indéterminée ont été aidées à confirmer leur nationalité

### **Principales réalisations :**

Le plaidoyer a constitué un volet central de la réponse du HCR aux déplacements à l'intérieur de l'Ukraine, les activités étant axées sur la liberté de circulation à travers la ligne de contact, l'accès aux pensions et avantages sociaux, les droits de vote des déplacés internes, l'enregistrement et les questions relatives au logement, aux terres et à la propriété.

Le Gouvernement ukrainien a pris plusieurs mesures relatives à la protection et aux solutions pour les déplacés internes. Il a adopté un cadre juridique et un plan national pour la réintégration des déplacés internes en 2016, et a créé un Ministère des territoires occupés temporairement et des déplacés internes pour coordonner la réponse en faveur des déplacés internes. Le HCR a soutenu le Ministère sur la préparation de textes législatifs, les communications stratégiques (notamment avec les déplacés internes eux-mêmes) et le renforcement des capacités. Fin 2016, le Ministère avait établi cinq groupes de travail thématique chargés d'aligner la législation ukrainienne relative aux déplacés internes sur les normes internationales.

Le HCR a soutenu 70 initiatives communautaires dans une quarantaine de communautés. Les activités proposées par les communautés de déplacés internes elles-mêmes allaient de séances de formation pour les médias, d'équipement de rééducation pour les centres d'accueil des déplacés internes âgés et handicapés, d'activités éducatives et extrascolaires pour les enfants, à la protection des cultures, à des campagnes de sensibilisation à la violence sexuelle et de genre et la mise en place de mécanismes de réponse.

Le HCR a collaboré avec les communautés pour mettre en œuvre 34 projets à impact rapide pour favoriser la coexistence pacifique. Les initiatives comprenaient la création de centres communautaires avec des bureaux d'aide juridique gratuite, la création d'un hôpital pour enfants traumatisés, la remise en état d'un centre résidentiel pour les enfants déplacés ayant des besoins spécifiques et d'autres projets pour réduire les tensions placées sur les infrastructures, entre autres initiatives.

En 2016, des amendements à la loi sur les réfugiés ont été adoptés afin de renforcer le processus d'enregistrement et d'asile. S'agissant de la réduction du risque d'apatridie, des amendements au Code ukrainien de procédure civile ont permis de traiter immédiatement les demandes de reconnaissance des naissances dans les zones non contrôlées par le Gouvernement auprès de tout tribunal dans les zones contrôlées par le Gouvernement.

### **Besoins non satisfaits**

L'accès aux zones non contrôlées par le Gouvernement est demeuré restreint, ce qui a contrarié l'acheminement rapide de l'assistance.

Les restrictions imposées aux mouvements par les points de contrôle entre les zones contrôlées et non contrôlées par le Gouvernement ont fait obstacle à la liberté de circulation. Le temps d'attente pour traverser était long et les installations aux points de contrôle restent inadéquates. En dépit de ces obstacles, les points de contrôle le long de la ligne de contact ont signalé 8,5 millions de traversées dans les deux sens en 2016. Parmi d'autres initiatives prises pour améliorer la situation, le HCR et ses partenaires ont instauré une aide juridique dans certains points de contrôle pour mieux informer les déplacés internes de leurs droits et des conditions pour passer le contrôle.

Le HCR a poursuivi son plaidoyer en faveur de la création de mécanismes de compensation pour résoudre les problèmes liés aux droits de propriété et d'utilisation du sol, et soutenir ainsi les retours. Les déplacés internes ont continué de rencontrer des obstacles pour exercer leurs droits aux avantages sociaux.

L'intégration locale est difficile pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. Malgré les campagnes du HCR, les barrières juridiques n'ont pas été levées et ont empêché les personnes relevant de la compétence de l'Organisation

d'avoir accès au marché du travail formel.

# Dépenses 2016 - Ukraine | USD

Le tableau suivant présente le budget final, les fonds disponibles et l'état final des dépenses par objectif, comme établis en fin d'année.

	Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	Total
<b>Budget final</b>	<b>7,196,869</b>	<b>665,751</b>	<b>34,391,294</b>	<b>42,253,914</b>
	-4,720,551	71,145	11,397,817	6,748,411
<b>Total des fonds disponibles</b>	<b>-4,720,551</b>	<b>71,145</b>	<b>11,397,817</b>	<b>6,748,411</b>

## Dépenses par objectif

<b>Environnement de protection favorable</b>				
Cadre juridique et politique	114,604	0	344,784	459,388
Aide juridique et recours judiciaires	856,952	0	1,269,735	2,126,686
Accès au territoire	374,701	0	0	374,701
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	408,372	0	0	408,372
<b>Sous-total</b>	<b>1,754,628</b>	<b>0</b>	<b>1,614,518</b>	<b>3,369,147</b>
<b>Processus de protection et documents adéquats</b>				
Identification des cas d'apatridie	0	34,407	0	34,407
Procédures de détermination du statut de réfugié	290,589	0	0	290,589
<b>Sous-total</b>	<b>290,589</b>	<b>34,407</b>	<b>0</b>	<b>324,996</b>
<b>Sécurité face à la violence et à l'exploitation</b>				
Protection contre les conséquences des conflits armés	0	0	2,012,134	2,012,134
Prévention et interventions liées aux VSS	0	0	352,289	352,289
Risques de détention arbitraires	190,365	0	0	190,365
Protection des enfants	192,688	0	0	192,688
<b>Sous-total</b>	<b>383,053</b>	<b>0</b>	<b>2,364,422</b>	<b>2,747,475</b>
<b>Besoins de base et services essentiels</b>				
Santé	166,097	0	0	166,097
Abris et infrastructures	0	0	6,201,517	6,201,517
Articles élémentaires, ménagers et d'hygiène	0	0	3,298,985	3,298,985

	Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Services pour les personnes ayant des besoins spécifiques	836,374	0	1,803,672	2,640,046
Éducation	392,150	0	0	392,150
<b>Sous-total</b>	<b>1,394,621</b>	<b>0</b>	<b>11,304,173</b>	<b>12,698,794</b>
<b>Autonomisation et autogestion communautaires</b>				
Mobilisation communautaire	0	0	1,499,204	1,499,204
Coexistence avec les communautés locales	0	0	782,890	782,890
Autosuffisance et moyens d'existence	227,592	0	0	227,592
<b>Sous-total</b>	<b>227,592</b>	<b>0</b>	<b>2,282,094</b>	<b>2,509,686</b>
<b>Solutions durables</b>				
Stratégie pour la recherche de solutions globales	0	0	138,277	138,277
Intégration	194,087	0	35,368	229,455
Réinstallation	398,159	0	0	398,159
Réduction de l'apatridie	0	36,738	0	36,738
<b>Sous-total</b>	<b>592,245</b>	<b>36,738</b>	<b>173,646</b>	<b>802,630</b>
<b>Direction, coordination et partenariats</b>				
Coordination et partenariats	0	0	254,745	254,745
Relations avec les donateurs	0	0	110,987	110,987
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>365,732</b>	<b>365,732</b>
<b>Appui à la logistique et aux opérations</b>				
Approvisionnement et logistique	0	0	428,148	428,148
Gestion des opérations, coordination et appui	779,013	0	575,586	1,354,599
<b>Sous-total</b>	<b>779,013</b>	<b>0</b>	<b>1,003,734</b>	<b>1,782,747</b>
<b>Dépenses totales en 2016</b>	<b>5,421,740</b>	<b>71,145</b>	<b>19,108,320</b>	<b>24,601,206</b>